



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0286

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0286**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Feyzin

objet : **Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion conclue entre le CCAS de la Ville de Feyzin et la Métropole et approuvée par délibération du Conseil n° 2017-2421 du 15 décembre 2017.

Pour rappel, la convention s'inscrit dans le cadre de la proposition n° 3 du premier pacte de cohérence métropolitain (PCM), relative à "l'accueil, l'information, l'instruction et l'accompagnement de la demande sociale". L'objectif est de rationaliser la prise en charge de la demande sociale, afin de clarifier les circuits de délivrance des aides pour les habitants bénéficiaires.

La convention de délégation de gestion prévoit :

- l'accueil, l'information et l'analyse approfondie de la situation des demandeurs,
- l'instruction d'aides sociales légales ou facultatives,
- la gestion du plan canicule.

Cette délégation vise à simplifier et renforcer l'accompagnement social. Par cette délégation, la Maison de la Métropole (MDM) présente à Feyzin devient l'unique porte d'entrée pour les usagers. La gestion du plan canicule est également facilitée par l'intervention unique des services de la Métropole.

Cette convention de délégation de gestion se termine le 31 décembre 2020. Il conviendrait que cette convention puisse être prolongée d'un an. Cette prolongation permettra de poursuivre la collaboration engagée entre le CCAS et les services médico-sociaux du territoire au bénéfice des usagers.

Ce délai permettra d'étudier une éventuelle reprise de cette délégation dans le prochain contrat territorial qui sera conclu avec la Ville dans le cadre du futur pacte.

L'avenant modifie l'article relatif à la durée de la convention.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion du CCAS de la Ville de Feyzin à la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.

.